

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Le contrat

Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

2. Durée du séjour

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

3. Moyens de paiements acceptés

Virement bancaire : Crédit Agricole

La somme doit être versée en totalité sur notre compte bancaire : les frais de virement sont à votre charge.

Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.

4. Taxe de séjour

Une taxe de séjour est ajoutée au moment du paiement sur les établissements situés sur la commune nouvelle de Montrevault sur Evre sur la période allant du 15 juin au 15 septembre.

5. Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et aura retourné signé et approuvé le contrat de location. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

6. Annulation par le locataire

a) Toute annulation doit être notifiée par courrier ou par téléphone au propriétaire.

-Si le gîte est réservé pour une étape :

- si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.
- si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

-Si le gîte est réservé pour un séjour :

- l'acompte reste acquis au propriétaire. Le propriétaire pourra demander le solde du prix de l'hébergement, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue du début du séjour.

b) Non présentation du client : Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue pour l'étape ou le début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde du prix de l'hébergement.

c) séjour écourté : En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire.

d) Réduction de l'effectif des locataires : Sauf accord préalable écrit du propriétaire, aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport à celui indiqué au présent contrat ne peut entraîner une réduction du prix de la location initialement déterminé.

7. Annulation par le propriétaire

Le propriétaire rembourse au locataire le montant de l'acompte encaissé.

8. Arrivée

Le locataire doit 48 heures avant son arrivée, spécifier par mail son horaire d'arrivée entre 16h et 19h. Il doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

9. Règlement du solde

Le solde de la location doit être réglé par virement 8 jours avant l'entrée dans les lieux.

10 . Dépôt de garantie

A l'arrivée du locataire dans le gîte, un dépôt de garantie sera demandé par le propriétaire. A la fin du séjour, il sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées.

11. Utilisation des lieux

Le Locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

12. Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de :

- 6 personnes pour le gîte de la Trézenne

- 8 personnes pour le gîte du Beuvron

- 14 personnes pour le gîte de l'Avresne

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

13. Interdictions

Les animaux ne sont pas admis dans les logements. Il est formellement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur des logements.

14. Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

15. Utilisation des lieux :

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier seront fait contradictoirement à l'arrivée et au départ du locataire.

En cas de vol, dégradation ou destruction de biens appartenant au gîte, les dégâts feront l'objet d'une facturation et d'une retenue sur le dépôt de garantie. La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat.

Les enfants sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou personnes les accompagnant.

16. Paiement des charges

Les charges d'eau et d'électricité sont comprise dans le pris de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormal, les charges pourront être refacturées au locataire.

17. Litige

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée sous 8 jours par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

18. WIFI et internet

Le wifi est disponible dans le gîte. Vous devrez respecter l'accès à internet, il ne doit en aucune manière être utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. Vous devrez adopter une attitude responsable quant à l'utilisation de cette connexion internet.